

# BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE DE VENTE BOVINE

Maladie des muqueuses (BVD-MD), Paratuberculose, Néosporose, Besnoitiose, autres

Privilégier la prise de sang avant départ des bovins

**Entre les deux parties ci-dessous désignées**

- L'acheteur : \_\_\_\_\_ N° de cheptel : \_\_\_\_\_  
(Dénomination, adresse)
- Le Vendeur : \_\_\_\_\_ N° de cheptel : \_\_\_\_\_  
(Dénomination, adresse)

N° D'IDENTIFICATION	SEXE	RACE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE LIVRAISON	PRIX DE VENTE	FEMELLE GESTANTE

**Il est convenu ce qui suit :**

- Les parties s'engagent à ce que **le transport soit direct** du cheptel vendeur au cheptel acheteur et qu'il ne concerne que les animaux ci-dessus référencés.
- Le vendeur garantit les animaux ci-dessus référencés dans les conditions suivantes :
  - **La BVD-MD**: recherche du virus (PCR) sur le bovin, sur le veau si femelle gestante lors de la transaction,
  - **La Paratuberculose** : sérologie individuelle (Test ELISA) pour les femelles ayant vêlé au moins une fois, et/ou PCR sur selles pour les bovins de plus de 18 mois,
  - **La Néosporose** : sérologie individuelle (Test ELISA) pour les bovins de plus de 6 mois,
  - **La Besnoitiose** : sérologie individuelle (Test ELISA) pour les bovins de plus de 6 mois si résultat positif confirmation en Western Blot.
  - **Autres** (à préciser) :

Sur un prélèvement réalisé par le vétérinaire sanitaire lors du contrôle à l'introduction des bovins, **au plus tard 30j après la livraison \*** ou après la date de naissance des veaux issus de femelles gestantes (**\* entre 15 et 30j si un contrôle IBR est réalisé lors de l'introduction**).

Si un ou plusieurs bovins présente(nt) un résultat non négatif vis-à-vis des maladies précédemment cochées, l'acheteur s'engage à aviser le vendeur par **courrier recommandée avec AR** posté dans un délai de **30 jours** à partir de la date de réception des résultats et/ou à partir de la date de naissance du(des) veau(x) issus de femelle(s) gestante(s) pour le cas de la BVD-MD. Le vendeur s'engage à annuler la vente des bovins et à reprendre dans un délai de **5 jours** suivant la réception du courrier recommandé **TOUS LES ANIMAUX NON NEGATIFS** à l'endroit de la livraison et rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente à l'exclusion de tout frais ou débours.

L'acheteur tiendra à disposition les résultats d'analyse du Laboratoire. Lors de la livraison, il devra s'engager à maintenir les animaux ci-dessus référencés **ISOLES** de son troupeau jusqu'aux résultats d'analyses et à prolonger cet isolement jusqu'à la reprise par le vendeur en cas de résultat non négatif.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du vendeur

(précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature de l'acheteur